

Les activités développées par les membres de l'association reposent sur les principes d'une économie durable, envisagés dans leur globalité, leur exhaustivité et leur interdépendance. Cela signifie que ces activités doivent être respectueuses de l'environnement, soucieuses du bien-être et de la dignité des travailleurs impliqués dans la filière, tout en démontrant leur viabilité sur le plan économique.

IDENTITÉ DES ADHÉRENTS PROFESSIONNELS

Les adhérents professionnels de l'association peuvent revêtir **différents statuts** : SCIC, SCOP, SA, entreprises individuelles, entreprises d'insertion, professions libérales, agriculteurs, associations... Ils peuvent se situer à **différents niveaux dans une filière** : producteur, transformateur, importateur, artisan, distributeur, commerçant, prestataire de services...

Tous les secteurs d'activité donc tous les métiers peuvent être représentés au sein de l'association : artisanat, agriculture, alimentation, restauration, bien-être, éco-construction, agriculture, culture, services à la personne et aux entreprises, équipement de la personne et de la maison, etc...

POURQUOI CETTE CHARTRE D'ENGAGEMENT ?

Conformément aux souhaits de ses adhérents, cette chartre fédère des structures responsables et équitables en Normandie.

Elle est le socle commun des valeurs et engagements des adhérents du réseau Normandie Equitable.

Elle est aussi un outil d'accompagnement et d'amélioration de leurs pratiques.

1. DES FILIÈRES ÉQUITABLES

Les membres de l'association s'engagent à respecter les principes du commerce équitable à travers des filières françaises et/ou internationales. Ils apportent une attention toute particulière à pratiquer un **prix d'achat juste**, afin d'assurer une rémunération de leurs partenaires qui leur permette de **vivre dignement de leur travail** et d'améliorer leurs conditions de vie, tout en construisant une **relation de long terme**.

Les membres prônent la nécessité d'ouverture à l'international et aux petits producteurs isolés, ailleurs dans le monde. Ils sont convaincus de l'interdépendance entre les peuples, sur le plan économique, social et environnemental. Les avancées sociales acquises sur notre territoire doivent avoir un impact au-delà de nos frontières, afin de **contribuer à rendre le monde plus juste et égalitaire**.

2. UN ENGAGEMENT SOCIAL FORT

Les membres s'engagent à respecter des **conditions de travail décentes pour eux-mêmes, leurs salariés et à vérifier le fonctionnement de leurs fournisseurs** : respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (au minimum), salaires contractualisés, droit à la formation, règles de sécurité et d'hygiène...

Ils prônent un **partage équilibré des richesses** : les excédents générés par les activités des membres ne doivent pas servir à enrichir des personnes physiques ou morales au-delà d'une rémunération équilibrée de leur participation. Ils doivent être réinvestis en partie pour développer les activités, mais aussi pour améliorer les conditions de revenu et de travail. Les salaires dans les structures adhérentes doivent être compris dans une **échelle allant de 1 à 4**.

3. LA TRANSPARENCE DES ACTIVITÉS

Les membres sont en capacité de présenter un **prix de vente transparent**, calculé de façon à assurer un revenu suffisant à chaque intervenant, en fonction de la plus-value apportée et des charges supportées. Ils s'engagent à informer le plus possible les clients au sujet de la **construction du prix final et de la répartition des marges** entre les intervenants.

Les membres sont invités à être le **plus transparents possible sur les pratiques ayant cours au sein de la structure** : prise de décisions, relations avec les parties prenantes, process de fabrication, publication des comptes, origine des matières premières, etc.

4. LA QUALITÉ DES PRODUITS OU SERVICES

Les membres s'engagent à faire de la qualité un critère incontournable pour leurs produits ou services. **Robustesse et durabilité** sont de rigueur afin de lutter contre la consommation à outrance. **Le caractère artisanal** des pratiques professionnelles doit être mis en avant de façon à **valoriser des savoir-faire et des métiers** parfois en voie de disparition.

Pour les métiers de service, sont particulièrement valorisées les notions **d'écoute, d'adaptation** aux besoins exprimés, **de fiabilité et de suivi personnalisé**.

5. LA RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE

Les adhérents s'engagent à privilégier une **fabrication et un approvisionnement local**, dans un souci de cohérence sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan socio-économique, afin de favoriser le **maintien des emplois sur notre territoire** et contribuer à son dynamisme.

Dès que possible, ils s'engagent à **travailler avec des parties prenantes locales partageant leurs valeurs** pour contribuer au développement de circuits de proximité.

6. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Les activités des membres doivent répondre à des **critères d'exigence environnementale à tous les stades de la filière** et doivent faire l'objet d'une analyse du **cycle de vie** de leurs produits (culture, fabrication-transformation, achat-distribution, recyclage-déchet).

Ils privilégient le recours à des **produits biologiques, naturels, recyclés, récupérés** ou bénéficiant d'une charte environnementale et d'une démarche **d'éco-conception**.

De manière générale, ils veillent à ce que leurs activités n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement et la biodiversité et contribuent à lutter contre le dérèglement climatique.

7. LA DIFFUSION DES VALEURS

Les adhérents vont au-delà de l'acte de vente en **expliquant et défendant les plus-values sociales et environnementales** de leurs produits ou services. L'objectif est de donner la possibilité aux consommateurs d'être acteurs d'une économie responsable.

Une nouvelle approche de la vente doit être envisagée, orientée non pas uniquement sur l'aspect commercial, mais sur les idées de **conseil, d'information, de sensibilisation et de prescription**.

Le fil conducteur consiste à inviter à «**consommer moins mais mieux**», à donner des idées et contacts pour permettre la diversification des pratiques et ainsi **faciliter un changement des habitudes de consommation plus global**.

8. DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION ENGAGÉS ET ORIENTÉS VERS LES CIRCUITS COURTS

Les membres ont la volonté de **commercialiser leurs produits et services via des circuits de distribution dits «alternatifs»** : marchés de plein vent, magasins de producteurs, points de vente indépendants, commerces de proximité...

Une stratégie doit être menée de façon à sélectionner les revendeurs et **privilégier les circuits courts en limitant les intermédiaires**, tout en respectant le principe du prix de vente équitable. De plus, le choix de filières courtes permet d'assurer l'échange et le lien avec le producteur, ainsi que la **traçabilité**.

9. UNE VOLONTÉ DE COOPÉRATION

Le travail collectif, l'échange et la mutualisation sont des valeurs partagées par les membres - à l'opposé de la concurrence débridée - qui s'expriment à la fois dans leurs pratiques professionnelles (par exemple au niveau des relations avec les fournisseurs) et dans leur **participation active** à ce projet associatif.

10. UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS

Les adhérents ont conscience qu'aucune entreprise n'est irréprochable et ils s'engagent à **rechercher une amélioration de leurs pratiques sur tous les points de la charte**.

En pratique, ils mettront en œuvre une **auto-évaluation régulière** et tiendront compte des conseils bienveillants des autres membres afin d'identifier les points qu'ils peuvent améliorer.